



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Taux de cotisations

CCN pour les Industries de produits alimentaires élaborés (N° 3127 / IDCC 1396)

Personnel non cadre

Au 1er janvier 2024

Garanties	Taux	Répartition	
		Salariés	Employeur
Incapacité temporaire de travail (mensualisation)	1,04 % ST	-	1,04 % ST
Longue maladie	0,50 % ST	0,117 % ST	0,383 % ST
Décès – Invalidité absolue et définitive	0,19 % ST	0,095 % ST	0,095 % ST
Rente éducation (OCIRP)	0,07 % ST	0,035 % ST	0,035 % ST
Portabilité des droits*	Mutualisation	-	-
Total prévoyance	1,80 % ST	0,247 % ST	1,553 % ST

* Pour rappel : la garantie incapacité de travail (mensualisation) n'est pas une garantie portable.

ST : Salaire Total.